

CONFORMITÉ SOCIALE



OBJETS & HI-TECH

La marque **Metmaxx®** propose une collection publicitaire dynamique, écologique et innovante allant des objets hi-tech, lampes et torches aux gourdes et bouteilles isothermes !

Les produits Metmaxx® sont soumis à des tests de qualité et certifiés conformes aux exigences légales. Par exemple, l'ensemble de l'approvisionnement en électricité de l'usine en Allemagne (finition, application du logo, production des emballages) provient de LightBlick et est composé à 100% d'électricité verte.

Par ailleurs, lorsque cela est techniquement possible, Metmaxx® privilégie les matériaux issus de ressources renouvelables comme le bambou ou le bioplastique, ainsi que les matériaux recyclés (bouteilles en PET) et l'utilisation de technologies renouvelables : solaire, dynamo, batteries rechargeables, etc.

Une collection de cadeaux publicitaires de qualité, et originaux qui bénéficient d'une excellente réputation et de nombreux avantages, pour garantir la pleine satisfaction de vos clients. Sur tous les produits, l'accent est mis sur la fiabilité, la fonctionnalité et le design. Non seulement du

produit lui-même mais aussi du packaging : il devient la plateforme idéale pour mettre en avant votre marque !

Tous les objets Metmaxx® peuvent être personnalisés, et Cybernecard vous propose de nombreux types de marquage. Comme chaque type de marquage est adapté à un besoin et à un produit différent, Cybernecard vous propose l'option la plus avantageuse.

DEKRA : LE LEADER EUROPÉEN DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES

Metmaxx®, une marque appartenant à Spranz®, est certifié comme ayant réussi la mise en oeuvre et le maintien d'un système de gestion de la conformité REACH SVHC.



DEKRA, partenaire mondial pour un monde plus sûr, est un spécialiste de la prévention et de la maîtrise des risques techniques, environnementaux et humains dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services.

DEKRA Industrial accompagne les entreprises, les collectivités et les particuliers dans la maîtrise des risques et dans l'optimisation de la performance des installations, équipements et bâtiments à travers une offre globale de services : audit, conseil, formation, inspection, essais et mesures, certifications (marquage CE...) de produits ou de systèmes, solutions innovantes, veille réglementaire, etc., à travers les domaines de l'hygiène, la santé, l'environnement, l'agro-alimentaire, l'énergie et les transports.

DEKRA Industrial France compte 3 300 collaborateurs dont 2 400 ingénieurs et techniciens avec 87 implantations en région pour couvrir le territoire français. Chaque jour, près de 100 000 clients font confiance à DEKRA pour être leur partenaire de confiance, assurer la sécurité mais aussi la performance et la qualité de leurs prestations.”
Source Dekra France

[Téléchargez le certificat DEKRA / REACH SVHC ►](#)

CONFORME À LA NORME ROHS₂

La directive RoHS 2011/65/ EU établit des règles relatives à la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EEE) en vue de contribuer à la protection de la santé humaine et de l'environnement, y compris la valorisation et l'élimination écologiquement rationnelles des déchets EEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)..



Toute entreprise qui vend des produits électriques ou électroniques, des équipements, des sous-ensembles, des câbles, des composants ou des pièces détachées directement aux pays soumis à la directive RoHS, ou qui vend à des revendeurs, des distributeurs ou des intégrateurs qui vendent à leur tour des produits à ces pays, est concernée si elle utilise l'une des 10 substances faisant l'objet de restrictions.

EU RoHS specifies maximum levels for the following 10 restricted substances :

- Cadmium (Cd): < 100 ppm
- Lead (Pb): < 1000 ppm

- ▶ Mercury (Hg): < 1000 ppm
- ▶ Hexavalent Chromium: (Cr VI) < 1000 ppm
- ▶ Polybrominated Biphenyls (PBB): < 1000 ppm
- ▶ Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDE): < 1000 ppm
- ▶ Bis(2-Ethylhexyl) phthalate (DEHP):
- ▶ Benzyl butyl phthalate (BBP): < 1000 ppm
- ▶ Diisobutyl phthalate (DBP): < 1000 ppm
- ▶ Diisobutyl phthalate (DIBP): < 1000 ppm
- ▶ Pour plus d'infos sur les ROHS directives

Plus d'infos sur les ROHS2 ▶

CONFORME À LA NORME ISO 9994

La norme ISO 9994 définit les exigences de sécurité de base pour les briquets de poche, notamment la hauteur maximale de la flamme, la résistance aux chutes, la résistance aux températures élevées, la résistance à la pression interne et à la combustion continue. Elle a été introduite pour la première fois en 1989 et, comme toutes les normes internationales, elle a été révisée et mise à jour afin de rester en phase avec les dernières technologies.



L'ISO 9994 : 2005 établit des exigences relatives aux briquets qui permettent d'assurer

aux utilisateurs un niveau de sécurité raisonnable lors de leur usage normal ou anormal mais raisonnablement prévisible.

L'élément commun aux briquets de poche et aux briquets utilitaires est un réservoir en plastique rempli de gaz inflammable sous pression. Cela présente un danger très réel s'il n'est pas conçu et fabriqué correctement.

Le risque d'accident associé aux briquets non normalisés est étayé par des statistiques choquantes. Rien qu'en Europe, les briquets sont à l'origine de près de 30 000 accidents graves chaque année. Au-delà des coûts humains, cela représente un impact économique d'environ 1 milliard d'euros

[Plus d'infos sur la norme ESO 9994. ▶](#)

LUCID : LA LOI SUR LES EMBALLAGES EN ALLEMAGNE

Depuis 2019, l'entreprise SPRANZ, propriétaire de la marque Metmaxx® est agréée et déclarée pour la nouvelle loi sur l'emballage. L'objectif de cette nouvelle loi est d'augmenter le taux de recyclage et de réduire les déchets d'emballages.



- ▶ **1ère obligation** : Le fabricant ou l'importateur devra s'inscrire au registre national des emballages : Zentrale Stelle Verpackungsregister. Cette inscription est obligatoire et gratuite pour les entreprises ou importateurs allemands concernés.
- ▶ **2nde obligation** : La participation incontournable à un éco-organisme allemand pour la collecte et la valorisation des déchets d'emballages.

Dans l'hypothèse où l'entreprise française a confié la commercialisation de ses produits (emballés) à un distributeur en Allemagne (ou sa filiale allemande), c'est en principe le distributeur en tant qu'importateur qui devra s'occuper de l'enregistrement des emballages.

Pour garantir une transparence totale, la liste des fabricants enregistrée sera publiée sur le site „LUCID“.

[Pour plus d'infos sur les emballage ►](#)

SPRANZ EST ATTRIBUÉ D'UNE SEULE ET UNIQUE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE

Les normes GSI offrent une plus grande visibilité sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'une organisation de normalisation mondiale, neutre et à but non lucratif créée par des entreprises pour faciliter l'échange d'informations et le commerce.



Grâce aux standards GSI, les entreprises peuvent mieux vendre et numériser leurs produits, automatiser leurs transactions, optimiser leur logistique et améliorer la traçabilité des flux. GSI est la seule organisation capable d'émettre des codes-barres GTIN et EAN / UPC dans le monde entier, garantissant ainsi l'unicité et l'authenticité des codes-barres.

[Savoir plus d'infos sur les GSI directives ►](#)

AMÉLIORER LA PERFORMANCE SOCIALE DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES

La plateforme BSCI d'amfori fournit un point unique pour toutes les informations relatives aux performances de la chaîne d'approvisionnement et accroît la cohérence pour les acheteurs et les fournisseurs. Elle offre également une gamme d'outils d'audit pratiques pour aider les membres à gérer leurs risques et à surveiller efficacement leur chaîne d'approvisionnement.



Code de conduite

En participant à l'amfori BSCI, METMAXX® peut :

- ▶ Améliorer la performance sociale de leur chaîne d'approvisionnement.
- ▶ Réduire les coûts et augmenter l'efficacité.
- ▶ Avoir une approche claire et cohérente qui met en avant les meilleures pratiques.
- ▶ Améliorer la résilience de leur entreprise face aux changements du secteur et du marché.
- ▶ Améliorer la réputation de leur entreprise en répondant aux attentes de leurs clients et des parties prenantes.

Téléchargez le Code de conduite amfori BSCI de METMAXX® ►

LA MARQUE «CE»

Les produits Metmaxx® sont tous conformés aux normes CE.



Le marquage « CE » a été créé dans le cadre de la législation d'harmonisation technique européenne. Il est l'engagement visible du fabricant que son produit respecte les exigences réglementaires en vue de sa libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Le marquage « CE » est obligatoire pour tous les produits couverts par un ou plusieurs textes réglementaires européens (directives ou règlements) qui le prévoient explicitement. Il est interdit pour les produits qui ne sont pas couverts par une de ces législations.

Pour permettre la circulation d'un produit sur le territoire de l'Union européenne, le fabricant doit évaluer sa conformité aux exigences essentielles définies par les législations européennes dont il relève, en fonction de ses caractéristiques techniques.

Le marquage « CE » n'est pas une marque de certification ni une indication de l'origine géographique du produit.

La sécurité des produits relève de la responsabilité du fabricant/distributeur, ce qui est confirmé par le marquage CE apposé sur le produit.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

L'évaluation de la conformité des produits se fait en général en deux étapes, qui se rapportent à la phase de conception du produit et à sa phase de fabrication.

Huit types de procédures d'évaluation (ou « modules ») sont applicables suivant les produits :

- ▶ le contrôle interne de la fabrication ; l'examen « CE » de type ;
- ▶ la conformité avec le type ;
- ▶ l'assurance qualité du procédé de fabrication ;
- ▶ l'assurance qualité du produit ;
- ▶ la vérification sur produits ;
- ▶ la vérification à l'unité ;
- ▶ l'assurance qualité complète.

Pour plus d'infos sur la marque CE. ▶

REPRISE DES PILES ET DES BATTERIES

Spranz, propriétaire de la marque Metmaxx®, est autorisée et enregistrée pour reprendre les piles au polymère et au lithium.

QUELLE EST L'OBLIGATION DE REPRISE DES BATTERIES ?

Les piles et les accus usagés vendus seuls ou dans un appareil sont soumis à l'obligation de reprise qui stipule que le revendeur, l'intermédiaire et le producteur/importateur sont responsables de la collecte et du traitement des piles et batteries usagées. Ils sont obligés de reprendre le produit dont le client se débarrasse.

A SAVOIR QUE :

Une filière spécifique de collecte et de recyclage de ces déchets a été mise en place en Europe en 1991 sur le principe de la responsabilité étendue des producteurs pour la gestion de la fin de vie des piles et accumulateurs qu'ils mettent sur le marché. Cette filière a été mise en place en France par voie réglementaire en 2009.

Pour les piles et accumulateurs portables (qui peuvent être transportés à la main et qui ne sont ni industriels ni automobiles), les producteurs sont tenus d'assurer la collecte séparée, l'enlèvement et le traitement, sans frais pour les détenteurs, des déchets issus de leurs produits, soit en mettant en place un système individuel agréé, soit en adhérant et en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé.

Il existe actuellement près de 60 000 points de collecte sur l'ensemble du territoire français (points de vente de piles et accumulateurs, déchèteries, locaux professionnels...).

[Savoir plus sur la reprise des batteries / piles ►](#)

LA LOI SUR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Metmaxx® (Spranz) certifie que l'élimination des déchets électriques est conforme et certifiée aux normes concernées.

A savoir que, les déchets électriques et électroniques usagés sont marqués du symbole de la poubelle barrée et ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers. Ils contiennent des matériaux qui peuvent être recyclés.



INDICE DE RÉPARABILITÉ

L'affichage obligatoire d'un indice de réparabilité est institué par l'article 16-I de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, pour les produits électriques et électroniques.

En affichant une note sur 10, cet indice informe les consommateurs sur le caractère plus ou moins réparable des produits concernés. Dans un premier temps, il concerne les catégories suivantes : lave-linge à hublot, smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs et tondeuses à gazon électriques.

Cette information sensibilise les consommateurs sur la possibilité d'allonger la durée de vie et d'utilisation de leurs appareils, notamment en orientant leurs comportements d'achat vers des produits plus facilement réparables et en les incitant à recourir davantage à la réparation en cas de panne.

Il constitue un outil de lutte contre l'obsolescence – programmée ou non - pour éviter la mise au rebut trop précoce des produits et préserver les ressources naturelles nécessaires à leur production.

À horizon 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit que cet indice devienne un indice de durabilité, notamment par l'ajout de nouveaux critères comme la robustesse ou la fiabilité des produits.

[Savoir plus sur l'indice de réparabilité des appareils électriques ►](#)

myclimate

Le transport de tous les produits du catalogue Spranz, la marque Metmaxx®, est „climatiquement neutre“. Tous le CO₂ généré au cours du transport est effectivement converti via «myclimate.»



L'OBJECTIF DE MYCLIMATE

myclimate est un partenaire pour une protection climatique efficace au niveau mondial et local. En collaboration avec des partenaires industriels et des particuliers, myclimate veut façonner l'avenir du monde par des services de conseil et des programmes de formation ainsi que par ses propres projets. En tant qu'organisation à but non lucratif, elle le fait de manière orientée vers le marché et le client.

Les projets de grande qualité favorisent une protection quantifiable du climat et une plus grande durabilité dans le monde entier. Les émissions de CO₂ sont actuellement compensées volontairement au moyen de plus de 125 projets de protection du climat dans 37 pays.

Les émissions sont réduites par le remplacement des ressources énergétiques fossiles par des énergies renouvelables et par la mise en œuvre de mesures de boisement locales avec des petits exploitants agricoles et des technologies efficaces en énergie. Les projets de protection climatique **myclimate** répondent aux normes les plus élevées (Gold Standard, Plan Vivo), dont il est non seulement prouvé qu'ils réduisent les gaz à effet de serre à l'échelle locale et régionale, mais apportent également une contribution positive au développement durable.

Téléchargez la confirmation partenariat en myclimate et METMAXX® ►

Plus, d'infos sur myclimate ►